

ESOUT 14a

GESTION PATRIMONIALE DES EAUX SOUTERRAINES



indicateur de réponse

Renforcer la gestion locale et concertée

ORIENTATIONS FONDAMENTALES



Développer une politique de gestion globale des aquifères

OBJECTIFS DU SDAGE

ESOUT 14b PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES PAR MILIEU

Milieu	Type de démarche	Aquifères concernés	Superficie concernée	Gestion quantitative	Lutte contre la pollution et protection de la ressource	Relations eaux souterraines eaux superficielles	Relations eaux souterraines eaux littorales
BASSE VALLEE DE L'AIN	SAGE	94a, b, c, d, l, 95 - 151a, f	450 km ²	●	●	●	
EST-LYONNAIS	SAGE	152a,b,c, d,e,f,g	450 km ²	●	●		
BIEVRE-VALLOIRE	SAGE	152k	476 km ²	●	●	●	
VOUGE	SAGE	100a, 174b,c	414 km ²	●	●		
HAUT DOUBS HAUTE LOUE	SAGE	93a,b,c, 94h,i,j	2325 km ²	●		●	
NAPPE DE L'ARLIER	Contrat de nappe	94i,j	29 km ²	●	●		
GARDONS	SAGE	149a, b,c	2157 km ²	●		●	
NAPPE DE LA VISTRENQUE	Structure locale de gestion	150	500 km ²		●		
ETANG DE L'OR	Contrat de baie	328e	350 km ²				●
ETANG DE THAU	Contrat de baie	143a,b,c,d, 557c					●
ASTIEN DE VALRAS-AGDE	Contrat de nappe	226	450 km ²	●	●		●
ETANG DE SALSES-LEUCATE	SAGE	145a	250 km ²				●
BASSE VALLEE DU VAR	SAGE	330, 547b,e	346 km ²	●	●	●	●
GAPEAU	SAGE	333, 612a, 192	560 km ²	●	●		●
LAC DU BOURGET	SAGE	385,542, 543a			●		
HERAULT	SAGE	334,141a,141b, 141c,142		●	●		●

10

DIAGNOSTIC

Le renforcement de la gestion concertée et solidaire de la ressource en eau, préconisé par le SDAGE, concerne tout particulièrement les eaux souterraines. Partie intégrante de la ressource en eau globale, les eaux souterraines ne peuvent, en effet, être dissociées des eaux superficielles et contribuent, dans bien des cas, à améliorer la ressource (mise en évidence de ressources nouvelles, notamment dans le karst) et à mieux la gérer (possibilité de gestion active dans certains cas). Certains aquifères ont un intérêt régional tel qu'ils bénéficient d'une démarche spécifique ; c'est le cas par exemple de la nappe de l'Est-Lyonnais (SAGE), de celles de la Vistrenque (syndicat) ou de l'Astien (contrat de nappe). La plupart des autres sont pris en compte dans le cadre de SAGE plus classiques. Certains font l'objet d'une attention particulière en raison de leurs interférences quantitatives (SAGE Haut Doubs-Haute Loue, par exemple) et qualitatives (SAGE ou contrats de baie des étangs littoraux) avec les eaux superficielles et littorales.